



Projet OCDE - Des conditions de concurrence équitables pour la compétitivité en Algérie

Ateliers de renforcement des capacités et de formation sous la Direction de la Division Anti-Corruption de l'OCDE

Ordre du jour (projet)

28-30 juin 2022

École de la Magistrature

Koléa



Contexte

La corruption est un obstacle majeur au développement social et économique des pays. Elle affaiblit la confiance dans les marchés et affecte la compétitivité, en freinant la croissance et en décourageant les investissements. Elle contribue également à fragiliser le lien entre les citoyens et les autorités publiques.

En Algérie, la corruption demeure perçue comme un obstacle important pour les entreprises opérant ou souhaitant opérer dans le pays et une entrave à la bonne gouvernance publique.

Au cours des dernières années, **le Gouvernement algérien a engagé des réformes nationales d'envergure** afin de promouvoir l'éthique dans la fonction publique et de renforcer l'intégrité dans les affaires et la transparence, notamment à travers l'élaboration d'une Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la corruption. Dans ce contexte, la mobilisation du secteur privé, des entreprises et associations professionnelles, ainsi que des différents acteurs de la société civile, aux côtés des autorités publiques, est déterminante. Les efforts de mise en œuvre effective des réformes engagées sont également l'une des clés de la réussite de la lutte contre les effets dommageables de la corruption. À ce titre, **le renforcement des capacités des autorités chargées de la lutte contre la corruption** devrait être une priorité ainsi que **la formation d'étudiants et de professionnels** en tant que parties prenantes essentielles à la lutte contre la corruption.

Le Projet « Des conditions de concurrence équitables pour la compétitivité »

Le Projet « [Des conditions de concurrence équitables pour la compétitivité](#) » en Algérie, d'une durée de trois ans, est mis en œuvre par l'OCDE dans le cadre de [l'Initiative Siemens pour l'intégrité](#). Il vise à soutenir **la création de conditions de concurrence et de marché équitables** afin d'améliorer la compétitivité et l'intégrité de manière durable et inclusive.

Les objectifs du Projet, au nombre de quatre, sont les suivants :

1. **Sensibiliser les gouvernements, le secteur privé et la société civile** aux normes et bonnes pratiques de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption, d'intégrité et de concurrence équitable pour la compétitivité
2. **Renforcer les capacités** des autorités chargées de la lutte contre la corruption et des autorités en charge des politiques de concurrence
3. **Promouvoir auprès d'étudiants et de professionnels** les connaissances les plus récentes sur les normes et pratiques internationales en matière de la lutte contre la corruption et d'intégrité
4. **Promouvoir le mécanisme de signalement à haut niveau** pour prévenir la corruption.

Objectifs des Sessions et Ateliers

Les Sessions et Ateliers de ce programme visent à mettre en œuvre deux des objectifs de ce Projet sous la direction de la Division Anti-Corruption de l'OCDE :

- **Le renforcement des capacités** des autorités chargées de la lutte contre la corruption. Il est établi que ces autorités doivent acquérir en Algérie davantage de compétences techniques, de ressources et de savoir-faire afin de prévenir et de combattre plus efficacement la corruption. Il est également souhaité que ces organes de lutte contre la corruption jouent un rôle plus visible dans le paysage institutionnel algérien (Objectif 2, Activité 1) ;
- **La promotion des normes internationales et l'échange de meilleures pratiques dans la lutte contre la corruption auprès d'étudiants et de professionnels**, y compris de professionnels du droit (Objectif 3, Activité 1).

Dans ce cadre, les Sessions et Ateliers ont pour objet de :

- Sensibiliser les participants à la [Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales](#) qui établit des normes juridiquement contraignantes tendant à faire de la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales une infraction pénale. La Convention et ses instruments connexes prévoient également un certain nombre de mesures permettant une mise en œuvre efficace de mesures anti-corruption, y compris par les autorités de poursuites.
- Proposer aux participants **une formation pratique et ciblée sur des thématiques pertinentes préalablement sélectionnées et priorisées par les autorités compétentes.**

À la suite d'une matinée consacrée à une session plénière en présence de tous les participants, plusieurs ateliers de formation seront animés par la Division Anti-Corruption avec l'appui du Secrétariat des relations mondiales de l'OCDE ainsi que des experts de deux pays OCDE qui offriront un partage d'expérience et de Bonnes Pratiques adapté aux besoins identifiés. Des cas pratiques seront discutés lors des différents Ateliers afin de sensibiliser les participants aux enjeux de la mise en œuvre des normes et autres défis relatifs à l'implémentation des réformes.

Participants

Cet événement réunira des représentants des autorités chargées de la lutte contre la corruption en Algérie en ce compris l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC), le Ministère de la justice (magistrats du siège, magistrats instructeurs et formateurs notamment), l'Office central de répression de la corruption (OCRC) ainsi que l'École de la Magistrature et l'École des Douanes. Des étudiants en droit seront également conviés à participer aux différentes sessions. Des **experts internationaux** guideront les débats.

Informations pratiques

Lieu : L'évènement se tiendra à l'**École de la Magistrature, Koléa.**

MARDI 28 JUIN	
09:00 – 09:30	Accueil des participants
09:30 – 10:00	Allocutions d'ouverture
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Abdelkrim Djadi, Directeur Général de l'École de la Magistrature, Algérie (à confirmer) • M. Tarek Kour, Président de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC), Algérie (à confirmer) • Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-corruption, Direction des Affaires Financières et des Entreprises, OCDE.
10:00 – 11:00	Session 1 – Les normes de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption
	<p>Cette session a pour but de sensibiliser les participants aux normes de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et de ses instruments connexes.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-corruption, Direction des Affaires Financières et des Entreprises, OCDE. <p><i>Discussion interactive</i></p> <p>Audience : sont invités à participer à la Session 1 des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) ; du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) ; de l'École de la Magistrature et de l'École des Douanes. Des étudiants en droit sont également conviés à participer à cette session.</p>
11:00 – 11:15	<i>Pause café</i>
11:15 – 12:30	Session 2 – La nécessité de promouvoir plus d'intégrité dans les affaires
	<p>Cette session reviendra sur la responsabilité partagée des entreprises et des autorités publiques dans la promotion de l'intégrité dans les affaires.</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-corruption, Direction des Affaires Financières et des Entreprises, ○ Mme Diane Pallez, Analyste, Division Moyen-Orient Afrique, Secrétariat des relations mondiales, OCDE (<i>en visioconférence</i>) ○ Mme. Rym Loucif, Avocate, Partner Loucif.

	<p><i>Discussion interactive</i></p> <p>Audience : sont invités à participer à la Session 2 des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) ; du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) ; de l'École de la Magistrature et de l'École des Douanes. Des étudiants en droit sont également conviés à participer à cette session.</p>
12:30 - 13:30	<i>Pause déjeuner</i>
13:30 – 14:30	Session 3 – L'approche inclusive de l'OCDE en matière de lutte contre la corruption : le rôle de la société civile et des médias
	<p>Cette session a pour but de sensibiliser les participants aux politiques promues par l'OCDE visant à associer dans la lutte contre la corruption tous les acteurs pertinents de la société civile et des médias d'investigation.</p> <p>► Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE.</p> <p><i>Discussion interactive</i></p> <p>Audience : sont invités à participer à la Session 3 des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) ; du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) ; de l'École de la Magistrature et de l'École des Douanes. Des étudiants en droit sont également conviés à participer à cette session.</p>
14:30 – 17:30	Session 4 : Atelier
	<p>Cet Atelier a pour but de former l'ensemble des participants aux exigences et défis de la gestion des avoirs générés par la corruption, de leur gel jusqu'à leur recouvrement éventuel. Une pause-café sera organisée pendant le durée de l'Atelier.</p>
	<p style="text-align: center;">Atelier 1</p> <p style="text-align: center;">Gel, saisie, confiscation et rapatriement des avoirs</p> <p>► Modération et animation : Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE</p> <p>► Expertise : Mme Sara Brimbeuf, Responsable de plaidoyer et Flux financiers illicites, Transparency France (<i>en visioconférence</i>)</p> <p>► Expertise : Mme Sophie Varga-Läng, Procureur, Ministère public du canton de Genève</p>

	- Discussion théorique et pratique	
	Audience : sont invités à participer à cet Atelier des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC), du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC), de l'École de la Magistrature et des étudiants en droit.	
MERCREDI 29 JUIN		
09:00 – 09:30	Accueil des participants	
09:30 –12:30	Session 5 : Ateliers	
	Ces deux Ateliers parallèles ont pour but de former les participants à différentes problématiques identifiées au préalable par les autorités compétentes en fonction de leurs mandats et de leurs priorités stratégiques. Une pause-café sera organisée pendant le durée de ces ateliers.	
	<p style="text-align: center;">Atelier 1</p> <p style="text-align: center;">La protection des lanceurs d'alerte : les exigences du cadre normatif et institutionnel</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modération et animation : Mme Amel Cheikhi-Derradj, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE (<i>en visioconférence</i>) ▶ Expertise : M. Benjamin Clady, Conseiller conformité anticorruption, Département de l'appui aux acteurs économiques, Agence française anticorruption (AFA) <p>- Discussion théorique et cas pratique</p>	<p style="text-align: center;">Atelier 2</p> <p style="text-align: center;">Les techniques d'enquête dans les poursuites de faits de corruption et l'accès aux informations relevant du secret bancaire et fiscal</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modération et animation : Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE ▶ Expertise : Mme Sophie Varga-Läng, Procureur, Ministère public du canton de Genève <p>- Discussion théorique et cas pratique</p>

	<p>Audience : sont invités à participer à cet Atelier des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) et des étudiants en droit.</p>	<p>Audience : sont invités à participer à cet Atelier des représentants du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC), de l'École de la Magistrature et des étudiants en droit.</p>
12:30 - 13:30	<i>Pause déjeuner</i>	
13:30 –16:30	Session 6 : Ateliers	
	<p>Ces deux Ateliers parallèles ont pour but de former les participants à différentes problématiques identifiées au préalable par les autorités compétentes en fonction de leurs mandats et de leurs priorités stratégiques. Une pause-café sera organisée pendant le durée de ces ateliers.</p>	
	<p style="text-align: center;"><u>Atelier 1</u></p> <p>La promotion de l'intégrité dans les affaires : les enjeux de l'incitation et du contrôle des entreprises</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modération et animation : M. Aymane Ramdani, Analyste, Division Moyen-Orient Afrique, Secrétariat des relations mondiales, OCDE (<i>en visioconférence</i>) ▶ Expertise : M. Benjamin Clady, Conseiller conformité anticorruption, Département de l'appui aux acteurs économiques, Agence française anticorruption (AFA) <p>- Discussion théorique et cas pratique</p>	<p style="text-align: center;"><u>Atelier 2</u></p> <p>L'entraide judiciaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modération et animation : Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE ▶ Expertise : Mme Sophie Varga-Läng, Procureur, Ministère public du canton de Genève <p>- Discussion théorique et cas pratique</p>
	<p>Audience : sont invités à participer à cet Atelier des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) et des étudiants en droit.</p>	<p>Audience : sont invités à participer à la cet Atelier des représentants du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) et de l'École de la Magistrature et des étudiants en droit.</p>

JEUDI 30 JUIN	
09:00 – 09:30	Accueil des participants
09:30 – 12:00	Session 7 : Atelier
	<p>Cet Atelier reviendra sur l'existence et le rôle des réseaux fédérant les autorités en charge des enquêtes et poursuites de faits de corruption (en ce compris notamment le <i>Global Network of Law Enforcement Practitioners against Transnational Bribery</i> ou GLEN). Sera également présenté le réseau des autorités de prévention de la corruption. Une pause-café sera organisée pendant le durée de cet Atelier.</p>
	<p style="text-align: center;">Atelier 1</p> <p style="text-align: center;">La coopération avec les pairs à l'étranger : le rôle des réseaux fédérant les différentes autorités compétentes en matière de lutte contre la corruption</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Modération et animation : Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE ▶ Expertise : Mme Sophie Varga-Läng, Procureur, Ministère public du canton de Genève ▶ Expertise : M. Benjamin Clady, Conseiller conformité anticorruption, Département de l'appui aux acteurs économiques, Agence française anticorruption (AFA) <p>- Discussion théorique et pratique</p>
	<p>Audience : sont invités à participer à cet Atelier des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC), du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC), de l'École de la Magistrature et des étudiants en droit.</p>
12:00 - 13:00	<i>Pause déjeuner</i>
13:00 – 14:30	Session 8 : L'impératif de l'indépendance des autorités en charge des enquêtes et poursuites de faits de corruption
	<p>Cette session reviendra sur les dispositions de l'Article 5 de la Convention anti-corruption de l'OCDE visant à protéger d'ingérences indues les enquêtes et poursuites de faits de corruption.</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Sophie Varga-Läng, Procureur, Ministère public du canton de Genève <p><i>Discussion interactive</i></p> <p>Audience : sont invités à participer à la Session 8 des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) ; du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) ; de l'École de la Magistrature et de l'École des Douanes. Des étudiants en droit sont également conviés à participer à cette session.</p>
<p>14:30 – 15:00</p>	<p><i>Pause café</i></p>
<p>15:00 – 16:45</p>	<p>Session 9: La coopération entre autorités nationales en charge de la lutte contre la corruption</p>
	<p>Cette session a pour but de former l'ensemble des participants aux impératifs de la coopération entre les autorités nationales dans la lutte contre la corruption et à explorer les mécanismes efficaces favorisant une telle coopération. Une pause-café sera organisée pendant la durée de la session.</p> <p>Intervenants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE ○ Mme Sophie Varga-Läng, Procureur, Ministère public du canton de Genève ○ M. Benjamin Clady, Conseiller conformité anticorruption, Département de l'appui aux acteurs économiques, Agence française anticorruption (AFA) <p><i>Discussion interactive</i></p> <p>Audience : sont invités à participer à la Session 9 des représentants de l'Organe National de Prévention et de Lutte contre la Corruption (ONPLC) ; du Ministère de la justice ; de l'Office central de répression de la corruption (OCRC) ; de l'École de la Magistrature et de l'École des Douanes. Des étudiants en droit sont également conviés à participer à cette session.</p>
<p>16:45 – 17:00</p>	<p>Session de clôture : Conclusions</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • M. Abdelkrim Djadi, Directeur Général de l'École de la Magistrature, Algérie (à confirmer) • Mme Catherine Marty, Analyste Juridique, Division Anti-Corruption, OCDE.

Documentation de référence

- OCDE (1997), « [Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption](#) »
- OCDE (2021), [Recommandation du Conseil visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales](#)
- OCDE (2009), Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales [[OECD/LEGAL/0371](#)]
- OCDE (2016), Recommandation du Conseil à l'intention des acteurs de la coopération pour le développement sur la gestion du risque de corruption [[OECD/LEGAL/0431](#)]
- OCDE(2019), Recommandation du Conseil sur la corruption et les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public [[OECD/LEGAL/0447](#)]
- Nations Unies (2004), « [La Convention sur l'Anti-Corruption des Nations Unies \(UNCAC\)](#) »
- Ligue des États arabes (2010), « [La Convention arabe de lutte contre la corruption](#) ».
- Union Africaine (2003), « [Convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption](#) »
- AfDB/OCDE (2016), « [Guide de conformité et de lutte contre la corruption pour les entreprises africaines](#) »
- OCDE (2015), « [Principes de gouvernance d'entreprise du G20 et de l'OCDE](#) »
- OCDE (2014), « [Rapport de l'OCDE sur la corruption transnationale : Une analyse de l'infraction de corruption d'agents publics étrangers](#) »
- OCDE (2010), « [Manuel d'éthique et de conformité anti-corruption pour les entreprises](#) »
- OCDE (2010), « [Guide de bonnes pratiques sur les contrôles internes, l'éthique et la conformité](#) »

Contacts

Mme Diane PALLEZ

Analyste politique
Division Moyen-Orient Afrique
Secrétariat des Relations Globales
Diane.PALLEZ-GUILLEVIC@oecd.org

Mme Catherine MARTY

Analyste juridique
Division Anti-corruption
Direction des Affaires Financières et des Entreprises
Catherine.MARTY@oecd.org